



## Programme de bourse d'étude 2022



### Critères d'admissibilité

- Être membre de la Caisse du Centre de La Haute-Côte-Nord au moment de l'inscription et être **OBLIGATOIREMENT propriétaire de son propre compte**.
- Être inscrit à titre d'étudiant à **temps plein**, au niveau universitaire, collégial ou dans un **programme complet** de formation professionnelle (DEP, AFP et ASP) pour septembre 2022;
- Votre bulletin d'inscription devra avoir été dûment complété via notre site internet : [Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord, Forestville | Desjardins.com - Nouvelles de la caisse - Format texte](#), au plus tard le **vendredi 31 juillet 2022, à 15h30**. (À noter que Desjardins offres 2 possibilités afin que vous puissiez vous inscrire :
  - En remplissant le formulaire interactif sur notre site, [Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord, Forestville | Desjardins.com - Nouvelles de la caisse - Format texte](#), ce qui vous inscrit pour les bourses émis par la Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord
  - En Remplissant le formulaire en vous rendant au <https://www.desjardins.com/a-propos/responsabilite-sociale-cooperation/education-cooperation/fondation-desjardins/bourses-etudes/index.jsp>, ce qui vous inscrit pour la bourse de la fédération des Caisse Desjardins et de leurs partenaires.



### Attribution des bourses

- Avant d'être déclaré gagnants, la Caisse correspondra par téléphone ou par courriel avec les récipiendaires afin qu'ils confirment qu'ils sont bien membres de la Caisse Desjardins du Centre de La Haute-Côte-Nord. Par la suite ils devront fournir les documents suivants :
  - **Étudiant de niveau universitaire ou collégial** : un document officiel confirmant votre statut d'étudiant pour la session automne 2022 pour le 1<sup>e</sup> versement de la bourse et la même chose pour la session hiver 2023 pour le 2<sup>e</sup> versement.
  - **Étudiant en formation professionnelle** : un document attestant votre inscription dans un programme complet pour la session automne 2022 pour un 1<sup>e</sup> versement de la bourse et la même chose pour la session d'hiver 2023 pour le 2<sup>e</sup> versement.
- Les bourses seront tirées au hasard en présence d'administrateurs de la caisse **au plus tard le 14 août 2022**;
- La liste des gagnants sera dévoilée sur notre page Facebook ainsi que sur notre babillard au siège social de la Caisse du Centre de La Haute-Côte-Nord;
- La Caisse se réserve le droit de révoquer toute bourse à un gagnant qui ne répondrait pas à l'ensemble des critères d'admissibilités;
- La Caisse se réserve le droit de publier les noms et photographie des boursiers.

\*Advenant la poursuite de ce concours, il est à noter qu'un récipiendaire ne pourra gagner deux années de suite.

- 
- **2 bourses 1000\$ - Universitaire**
  - **2 bourses 500\$ - Collégial**
  - **2 bourses 500\$ - Professionnelle**
-